

## SÉANCE DU 28 JANVIER 2020

L'An deux mille vingt, le vingt-huit du mois de janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le vingt-trois dudit mois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain **MORÈVE**, Maire

Présents : MM. Alain **MORÈVE**, Abel **DE NEVE**, Thierry **MARCHOUX**, Sébastien **MARCHAND**, René **HAMON**, , Ludovic **MORESVE**, Jérôme **ROUCHE**, Mme Nicole **BRUNEAU**,

Absents Excusés : M André **PEROIS**, Pascal **BOISBOURDIN**, Mme Mélanie **PULVERIN**.

Madame Mélanie **PULVERIN** a donné pouvoir à Monsieur Jérôme **ROUCHE**.

Monsieur André **PEROIS** a donné pouvoir à Monsieur René **HAMON**.

Monsieur Abel **DE NEVE** est désigné secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

- Ligne de trésorerie
- DETR
- Contrat LIXXBAIL- photocopieur
- Affaires diverses

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés.

### **2020-001-LIGNE DE TRESORERIE**

Considérant que les besoins en terme de trésorerie vont se manifester en raison de la concomitance d'opérations d'investissement et l'attente de versement des diverses subventions d'investissement, il convient de contracter une ligne de trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 auprès du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou pour un montant de 100 000.00 € maximum et les conditions de mise en place sont les suivantes :

Durée : 1 ans

Taux : 0.00 % + 0.94 % = 0.94 %

Index variable \* Euribor 3 mois moyenné avec un taux plancher de 0.00 % auquel est ajouté une marge de 0.94 %

Commission d'engagement 150 € (0.15 % du montant total de la ligne avec un minimum de perception de 120 € (prélevée par débit d'office sans mandement préalable à la prise d'effet du contrat)).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Dans l'attente du versement des diverses subventions d'investissement,
- Après avoir pris connaissance de l'offre proposée par la banque Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou,
- Autorise Monsieur le Maire à souscrire une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000.00 € à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 selon les modalités définies ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **2020-002-COORDONNATEUR SPS**

Dans le cadre des travaux de restauration de l'office et des sanitaires publics, Monsieur le Maire précise que dès lors que deux entreprises interviennent simultanément ou successivement, une coordination SPS doit être organisée.

Après avoir entendu ces explications et pris connaissance de la proposition de l'entreprise BATEC coordonnateur SPS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de la société BATEC Coordonnateur SPS pour un montant de 990.00 € HT soit 1 188.00 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

### **2020-003-DETR 2020 - SECURISATION DE LA RD 50**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2019-047

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'après les travaux d'enfouissement des réseaux puis la réfection de l'enrobé sur la RD 50 traversant le bourg, il est nécessaire d'engager des travaux pour un aménagement sécurisé de cette voie pour tous les utilisateurs.

Le projet de sécurisation de la traversée du bourg présenté par le Service Territorial d'Aménagement du Sud-Est intègre plusieurs problématiques : passage de véhicules agricoles et routiers de grands calibres, limitation de la vitesse, stationnement et marquage adapté. Le projet a été légèrement modifié.

Le nouveau plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Travaux	26 779.50 €	DETR	13 389.75 €
TVA 20 %	5 355.90 €	FONDS PROPORES	18 745.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 135.40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 792.60 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le projet d'aménagement présenté par le STA Sud-Est pour un montant de 26 779.50 € hors taxes soit 32 135.40 € TTC.
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer auprès des Services de l'Etat une demande de subvention au titre de la DETR.